



ORLY CDG LE BOURGET

BULLETIN D'INFORMATION sur le trafic aérien en Ile-de-France

n°18 / Octobre - Novembre - Décembre 2011



La direction des services de la Navigation aérienne a le plaisir de vous adresser le bulletin d'information n°18 sur le trafic aérien en Ile-de-France pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2011.

Le 17 novembre 2011, la DGAC a satisfait à l'un des objectifs de réduction des nuisances sonores inscrits dans la convention du Grenelle de l'environnement. En effet, la mise en service du dispositif de relèvement des trajectoires à l'arrivée des aéroports de Paris-CDG, de Paris-Orly et du Bourget amène une réduction importante du bruit perçu par les populations survolées, celles exposées à un bruit de plus de 65 dB passant de 217 000 à 86 000.

Un courrier détaillé sur ces mesures a été adressé courant décembre 2011 aux députés, sénateurs, maires et présidents de conseils généraux de la région parisienne.

De plus, une nouvelle campagne de mesure de bruit sera effectuée en 2012 à l'ouest de Paris-CDG en configuration face à l'est pour permettre de comparer la situation actuelle avec la situation antérieure mesurée à l'automne 2011.

Dans le cadre de la politique environnementale de la DSNA et d'une démarche globale d'amélioration des conditions de survol de la population en région parisienne, d'autres mesures seront mises en œuvre en 2012. Ainsi, au premier trimestre 2012, un nouveau réseau de décollage face à l'ouest de minuit à 5 h du matin sera mis en place à Paris-CDG pour éviter le survol de zones densément peuplées. Plus de 220 000 personnes résidant dans le Sud-Ouest de l'aéroport seront épargnées de survol, grâce à ce travail rapidement mené en concertation avec les associations de riverains et les élus concernés.

Le numéro 19 du premier trimestre 2012 de ce bulletin présentera les taux d'approches continues sur les plateformes parisiennes.

A noter : La nouvelle altitude d'interception de l'ILS à 5 000 ft a été prise en compte à partir de novembre 2011 et ajoutée en page 5 du présent bulletin. ■



Trafic des 3 aéroports

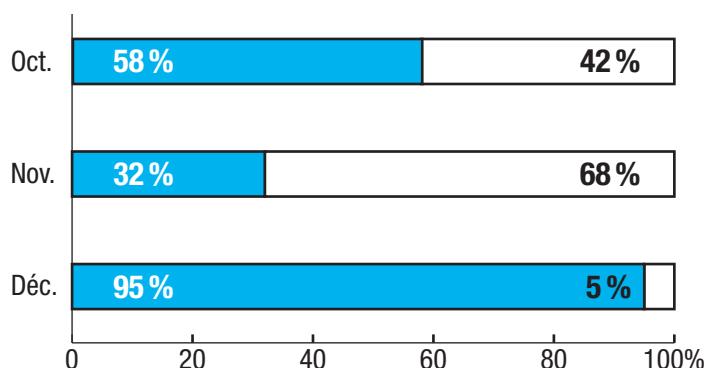
	Nombre de mouvements	Evolution même mois année précédente	Cumul à janvier	Evolution cumul à janvier année précédente	Jour de pointe
Orly	Oct.	19 747	+6,74 %	195 016	+5,83 %
	Nov.	18 416	+1,58 %	213 432	+5,44 %
	Déc.	18 181	+6,53 %	231 613	+5,53 %
CDG	Oct.	44 137	+1,10 %	433 528	+2,85 %
	Nov.	39 751	-2,17 %	473 279	+2,41 %
	Déc.	40 251	+6,87 %	513 530	+2,74 %
Le Bourget	Oct.	5 133	-4,70 %	50 161	+5,17 %
	Nov.	4 867	+7,80 %	55 028	+5,40 %
	Déc.	3 974	-6,65 %	59 002	+4,49 %

Ces chiffres concernent l'ensemble des vols IFR (vols aux instruments) contrôlés par la navigation aérienne. Outre le trafic commercial, ils incluent les vols militaires, sanitaires et d'Etat notamment.

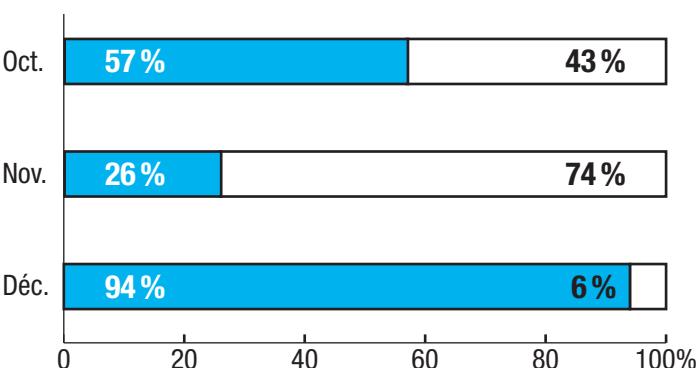


Configuration est/ouest

AÉROPORT D'ORLY
(en % du temps)



AÉROPORT CDG
(en % du temps)



← Face à l'ouest

Face à l'est →

Les avions décollent et atterrissent face au vent. Deux dispositifs de circulation aérienne existent ainsi autour des aéroports parisiens :

- un dispositif dit "configuration face à l'ouest" pour les atterrissages et les décollages lorsque le vent vient de l'ouest.
- un dispositif dit "configuration face à l'est" pour les atterrissages et les décollages lorsque le vent vient de l'est.



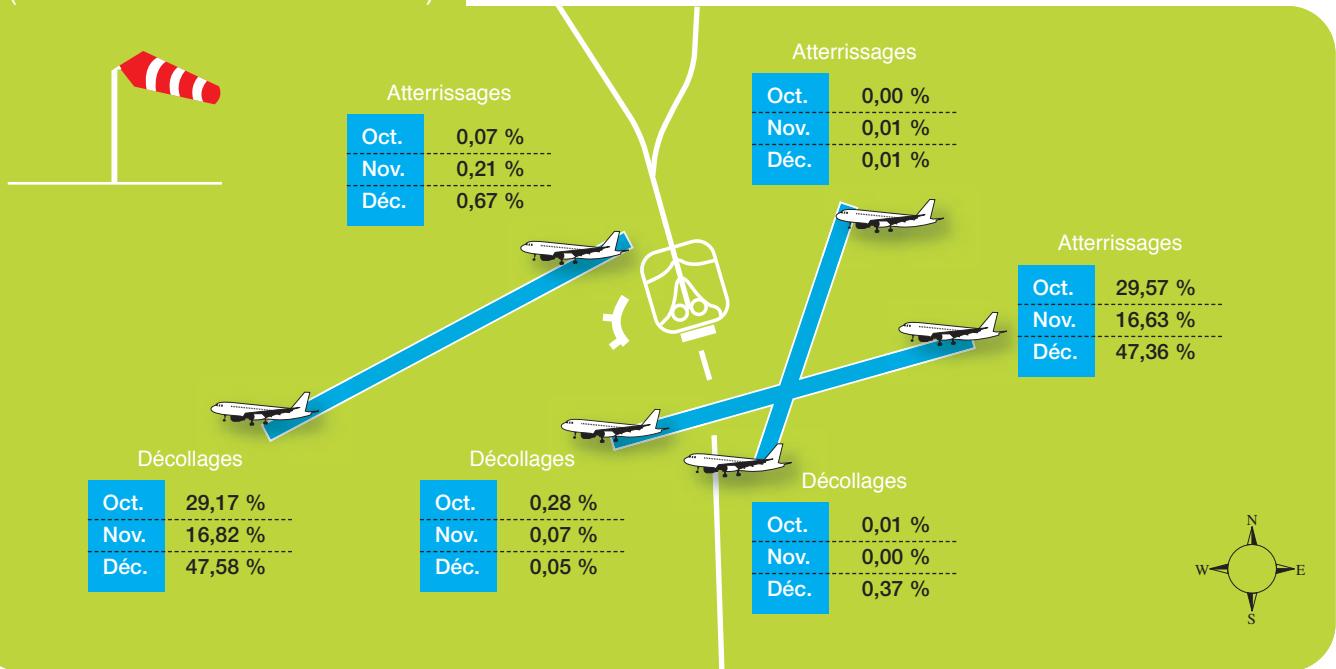
Utilisation des seuils de piste / Orly

Nombre de mouvements

Oct.	19 747
Nov.	18 416
Déc.	18 181

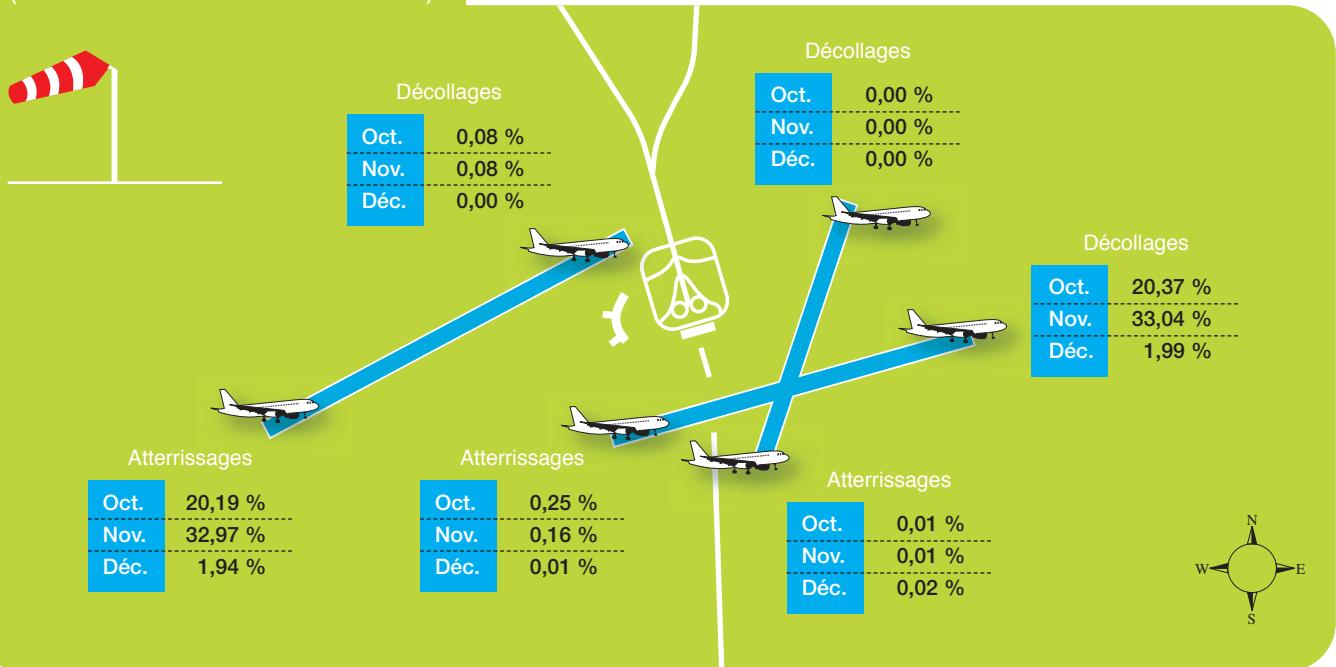
FACE À L'OUEST

(en % du total des mouvements)



FACE À L'EST

(en % du total des mouvements)





Utilisation des seuils de piste / CDG

Nombre de mouvements

Oct.	44 137
Nov.	39 751
Déc.	40 251

FACE À L'OUEST

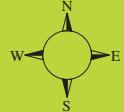
(en % du total des mouvements)

Décollages

Oct.	13,62 %
Nov.	6,25 %
Déc.	21,36 %

Atterrissages

Oct.	11,55 %
Nov.	5,11 %
Déc.	17,87 %



Décollages

Oct.	15,74 %
Nov.	7,49 %
Déc.	25,96 %

Atterrissages

Oct.	17,89 %
Nov.	8,33 %
Déc.	29,53 %

FACE À L'EST

(en % du total des mouvements)

Atterrissages

Oct.	8,54 %
Nov.	15,30 %
Déc.	1,12 %

Décollages

Oct.	8,43 %
Nov.	15,63 %
Déc.	1,21 %



Atterrissages

Oct.	12,06 %
Nov.	21,28 %
Déc.	1,51 %

Décollages

Oct.	12,17 %
Nov.	20,61 %
Déc.	1,44 %



Utilisation des doublets / CDG

Sur 24h :

	Oct.	Nov.	Déc.
--	------	------	------

Doublet Nord

42,14 % | 42,29 % | 41,56 %

Doublet Sud

57,86 % | 57,71 % | 58,44 %

Sur la période
22h-6h :

	Oct.	Nov.	Déc.
--	------	------	------

Doublet Nord

43,95 % | 47,84 % | 41,29 %

Doublet Sud

56,05 % | 52,16 % | 58,71 %



Altitude d'interception des ILS

Dans la phase finale de vol, les avions utilisent l'ILS, système d'atterrissement aux instruments, qui les guide jusqu'à la piste sur une pente régulière de 5 %. L'interception de l'ILS s'effectue après une phase de vol en pallier à une altitude comprise entre 2000 pieds (soit 600 mètres) et 5000 pieds (soit 1500 mètres).

ORLY

	Oct.	Nov.	Déc.
5000 ft	50,07 %	25,16 %	44,13 %
4000 ft		41,64 %	37,25 %
3000 ft	46,83 %	32,59 %	18,05 %
2000 ft	3,10 %	0,61 %	0,57 %



Oct.	Nov.	Déc.	
50,47 %	7,22 %	5,14 %	5000 ft
	61,63 %	62,18 %	4000 ft
49,19 %	30,95 %	32,52 %	3000 ft
0,34 %	0,20 %	0,16 %	2000 ft



CDG

	Oct.	Nov.	Déc.
5000 ft	10,43 %	1,76 %	5,53 %
4000 ft		36,56 %	92,70 %
3000 ft	89,46 %	61,43 %	1,55 %
2000 ft	0,11 %	0,25 %	0,22 %



Oct.	Nov.	Déc.	
99,25 %	85,10 %	98,73 %	5000 ft
	14,26 %	1,00 %	4000 ft
0,67 %	0,20 %	0,17 %	3000 ft
0,08 %	0,44 %	0,10 %	2000 ft

	Oct.	Nov.	Déc.
5000 ft	99,26 %	54,55 %	96,78 %
4000 ft		45,05 %	0,48 %
3000 ft	0,67 %	0,33 %	1,29 %
2000 ft	0,07 %	0,07 %	1,45 %



Oct.	Nov.	Déc.	
7,63 %	3,79 %	3,01 %	5000 ft
	77,67 %	96,38 %	4000 ft
92,15 %	18,06 %	0,54 %	3000 ft
0,22 %	0,48 %	0,07 %	2000 ft

LE BOURGET

	Oct.	Nov.	Déc.
2000 ft	82,76 %	63,84 %	24 %
>2000 ft	17,24 %	36,16 %	76 %



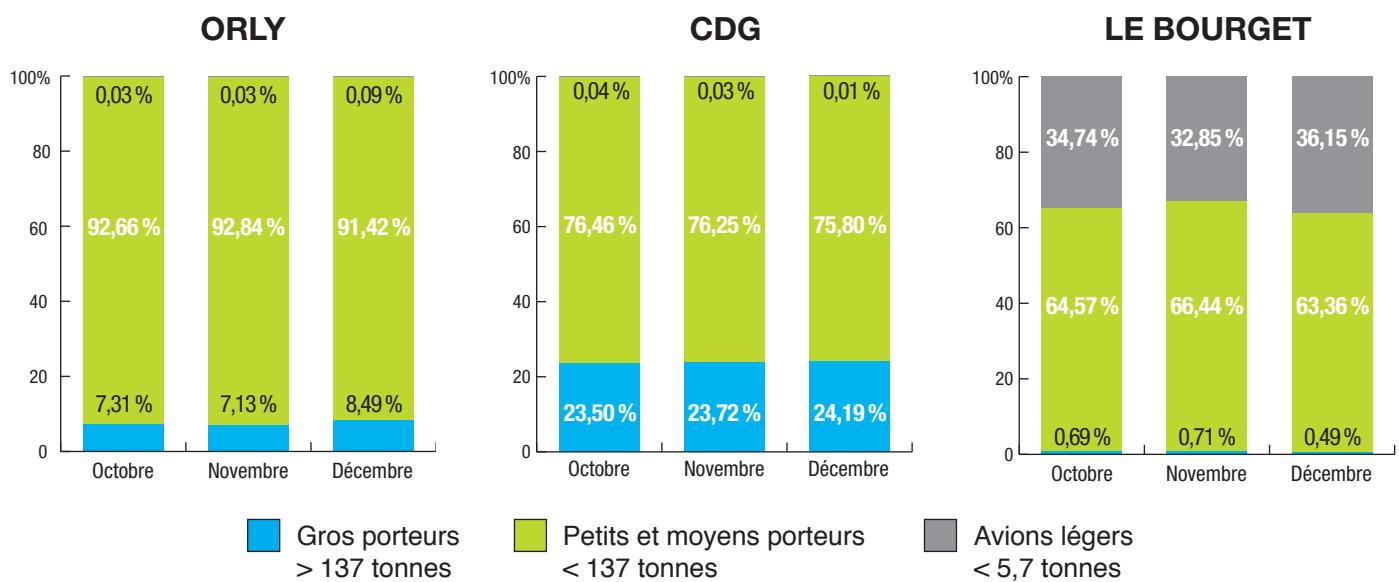
Oct.	Nov.	Déc.	
48,52 %	85,76 %	98,11 %	4000 ft
51,48 %	14,24 %	1,89 %	2000 ft





Répartition du trafic par catégorie d'avions

(en pourcentage)



Non respect des Volumes de Protection Environnementale

(nombre de manquements relevés)

	Oct.	Nov.	Déc.
Orly	0	2	0
CDG	2	0	nd

nd : non disponible.



Délestage de kérosène

	Oct.	Nov.	Déc.
Orly	0	0	0
CDG	0	0	0

Le délestage de carburant est une procédure exceptionnelle, mise en œuvre en cas de retour vers l'aéroport de départ. Il a pour but de faire baisser le poids de l'appareil pour rendre possible l'atterrissement. Il s'effectue à une altitude supérieure à 2000 m en dehors des zones urbanisées et sans retombées au sol.



Arrivées du sud-ouest en descente lisse sur CDG

(% d'arrivées à plus de 2000 mètres au-dessus de la commune de Thoiry)

